

Séance du 27/06/2024

Délibération N°270624/13R

Abroge et remplace la D 270624/13

Nombre de conseillers en exercice :	47
Présents : ...	30
Excusés :	5
Pouvoirs : ...	12
Votants : ...	42
- dont « pour »: ...	42
- dont « contre »: ...	0
- dont abstention :	0

Le 27 juin 2024 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 21 juin 2024, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS** à **VIELLE TURSAN**.

Présents : Mrs et Mmes, POMIES Claude, LAFFITAU Corinne, MECHIN Isabelle, PELLARINI Philippe, BARRAUD Danielle, BOP Philippe, MARTI Jérémy, GACHIE Florence, SAINT GERMAIN Paulette, GOSDA Frédéric, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DUCONGE Joëlle, LARRAT Nicole, LAMOTHE Michel, LALANNE Jean Michel, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHERS Philippe, LAFARGUE Lionel, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, LABORDE Benoît.

Excusés : BARON Chrystelle, DUBOSC Sonia, MARTIN Didier, BAQUIE Pascal, MARQUE Michel,

Pouvoirs : LAGRAVE Xavier à LAFFITAU Corinne
ASSIBAT Marie à MECHIN Isabelle
BARRAILH-LAFARGUE Vincent à BOP Philippe
MALHERBE Bernard à PELLARINI Philippe
DARRIEUMERLOU Nathalie à POMIES Claude
CAZABAN Yves à MARTI Jérémy
DEHEZ Gérard à BERDOULET Cédric
CASTAING Marie Laurence à DUCONGE Joëlle
CARREAU Pascal à GIJSBERS Lambert
SAINT GERMAIN Dominique à BRETHERS Philippe
MADER Karl à LAFARGUE Vincent
CAMPAGNE Jean Luc à DUFAU Jean Jacques



Objet : Convention de mise à disposition des anciens locaux par le CIAS à la Communauté de Communes à titre gracieux

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale met à la disposition de la Communauté de Communes une partie de l'immeuble cadastré section CL n° 274 du CIAS sis 14 rue du Moulin à Aire sur l'Adour comprenant au :

Rez de chaussée : 1 bureau de 15.03 m², 1 dégagement de 11.83m², des WC PMR de 4.80m², 1 local archives de 11.04 m², local technique de 8.01 m²

Niveau 1 : 5 bureaux (12.99m², 13.09m², 23.51m², 13.24m² et 22.11m²), 2 dégagements (14.87m² et 5.99m²), 1 WC (3.35m²) et une tisanerie (5.10m²).

Le garage reste utilisé par les services de l'EHPAD.

Les biens sont mis à disposition par le Centre Intercommunal d'Action Sociale au profit de la Communauté de Communes à titre gracieux. Les charges inhérentes aux fluides et à l'énergie sont estimées à un montant annuel de 2 400€ que la Communauté de Communes versera au Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Dans le cadre de ses compétences en matière de mise en œuvre d'un pôle territorial de santé sur le territoire communautaire, la Communauté de Communes met à la disposition de l'hôpital Layné pour le Centre Médico-Psychologique (CMP) et Centre de Santé Mentale (CSM) d'Aire sur l'Adour dépendant du Pôle Psychiatrie Adultes et Santé Publique.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition à titre gracieux des locaux par le CIAS à la CCAA.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Philippe BRETHERS